

Bulletin d'inscription

Formations



FORMATION

Intitulé de la formation
Dates Lieu
Montant de la formation € HT Montant total € TTC.....

PARTICIPANTS

Nom et prénom..... Fonction..... Support de stage* 60 €HT e-mail.....	Nom et prénom..... Fonction..... Support de stage* 60 €HT e-mail.....
Nom et prénom..... Fonction..... Support de stage* 60 €HT e-mail.....	Nom et prénom..... Fonction..... Support de stage* 60 €HT e-mail.....
Nom et prénom..... Fonction..... Support de stage* 60 €HT e-mail.....	

ENTREPRISE

Raison sociale N° TVA Intracommunautaire : FR.....
N° SIRET Adresse.....
Tél..... Fax J'ai besoin d'une convention de formation Oui Non
Coordonnées Responsable de la Formation.....

FACTURATION

Contacts et adresse de facturation (si différente ou si organisme paritaire)
.....
.....

Tél..... Fax
Facturation directement à l'organisme de formation Oui Non

Signature et cachet de l'entreprise

(Faire précéder la signature de la mention
« Bon pour accord »)

Document à nous retourner dûment complété
par courrier, par fax ou par mail

*Les supports de stage sont à commander lors de l'inscription.



CONDITIONS GENERALES

✦ Inscription

L'inscription aux formations dispensées par Ilex suppose que le client accepte le contenu du stage et ses pré-requis, dont il s'engage à avoir pris connaissance. L'inscription implique également que le client accepte la proposition de collaboration (pédagogique et financière) dont il possède un exemplaire.

✦ Lieu et horaires

Sauf cas particulier, les formations sont réalisées au siège d'Ilex situé au 51, boulevard voltaire – 92600 Asnières sur Seine et respecte les horaires suivants : de 9h30 à 17h30. Les horaires sont susceptibles de modification en accord avec le formateur.

✦ Prestations

Dans l'éventualité d'une formation réalisée sur le site du client, les prestations d'installation des produits et de mise en place des équipements seront facturées au tarif journalier en vigueur si celles-ci sont confiées à Ilex.

✦ Prix et condition de paiement

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation. En cas de paiement effectué par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA dont il dépend. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. Même en cas de paiement total ou partiel de la formation par un OPCA. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation peut éventuellement être facturée au client. En cas de non règlement par l'OPCA du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

✦ Règlement

Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou par virement bancaire selon les instructions de paiement figurant sur la facture. Les factures sont payables à réception, net et sans escompte sauf autre échéance indiquée sur celle-ci. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis, l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes, l'exigibilité immédiate des factures non échues. Ilex se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

✦ Propriété Intellectuelle

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 " toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que " les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective " et " les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des États-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.

✦ Convocations

Ilex ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

✦ Annulation, absence, report d'inscription

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit. Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donnera lieu à la facturation au client de 50 % du coût de la totalité du stage. Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donnera lieu à la facturation de la totalité du coût du stage. Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

✦ Annulation d'un stage

Ilex se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants inscrits ou de problème technique ou logistique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins deux semaines avant le début du stage. De nouvelles dates ou sites leur seront proposés.

✦ Responsabilité

Sauf faute lourde, Ilex limite sa responsabilité au montant des prestations fournies.

✦ Attribution des compétences, litiges

L'élection de domicile est faite par Ilex à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat. À défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Nanterre, appliquant la loi française.